



## **FORMULAIRE XV: Renvoi d'un grief en application de l'article 130 de la Loi**

### *Loi sur les relations du travail*

Le soussigné RENVOIE PAR LES PRÉSENTES un grief à la Commission du travail du Manitoba conformément au :

- (a) paragraphe 130(1) de la *Loi* (agent négociateur); ou
- (b) paragraphe 130(2) de la *Loi* (employeur).

Le soussigné soumet les renseignements suivants au soutien du présent renvoi:

#### **1. Employeur**

Nom de l'employeur:

Nom et titre du cadre, du représentant ou de l'agent de l'employeur qui a connaissance des questions exposées:

#### **2. Syndicat**

Nom du syndicat:

Nom et titre du cadre, du représentant ou de l'agent du syndicat qui a connaissance des questions exposées:

#### **3. Employé concerné (si applicable)**

Nom de l'employé concerné:

Adresse postale de l'employé concerné:      Courriel de l'employé concerné:

Numero de téléphone  
de l'employé concerné:

#### **4. La nature du grief faisant l'objet du renvoi est la suivante:**

- licenciement
- suspension dépassant 30 jours
- autre (veuillez préciser)

#### **5. Convention collective**

Commencement:

Expiration:

L'employeur et l'agent négociateur ont conclu une convention collective. Copie ci-jointe:

#### **6. Dépôt du grief**

Le grief a d'abord été porté a l'attention de

au nom de l'auteur de grief

le

(nom)

(date)

#### **7. La procédure de règlement des griefs prévue par la convention collective a-t-elle été épuisée?**

Non

Oui, le:

(date)

## 8. Étapes prises

Étapes suivantes ont été prises et menées à terme conformément à la procédure de grief prévue par la convention collective (indiquer la date et la description):

Description de la première étape:

Date:

Description de la deuxième étape:

Date:

Description de la troisième étape:

Date:

D'autres étapes et détails supplémentaires (le cas échéant) peuvent être détaillés sur une page séparée.

## 9. Date d'expiration du renvoi

Le délai stipulé dans la convention collective ou permi par celle-ci afin de renvoyer un grief à l'arbitrage prend fin le:

(date)

## 10. Arbitres acceptés

La liste des arbitres acceptés dans la convention collective, au cas échéant, est la suivante:

La dernière personne à été nommée arbitre en vertu de la convention collective:

## 11. Informations supplémentaire:

Veuillez joindre le texte intégral du grief en cause, le texte intégral de la réponse au grief à arbitrer (si disponible), une copie de la convention collective, d'autres informations pertinentes, ainsi que le nom et les coordonnées d'autres personnes intéressées ou concernées par l'objet de la demande.

## 12. Informations sur le requérant

La présente demande de renvoi d'un grief a été soumise le

par

(Nom et titre du fonctionnaire ou de l'agent qui soumet la demande)

(signature)

## Attestation de signification

Une copie complète de la présente demande a été signifiée à l'autre partie le:

Signifié à:

Méthode de  
livraison:

Adresse:

Signifié par:

(signature)